



Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et règlementaire,

Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique LS AZOXY 250 SC

de la société LIFE SCIENTIFIC LTD

enregistrée sous le n° 2022-2678

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 29 septembre 2023,

Considérant que le produit ne peut pas être considéré comme similaire au produit de référence, Considérant que les exigences de l'article D.253-9 du code rural et de la pêche maritime ne sont pas remplies,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après n'est pas autorisée en France.



Liberté Égalité Fraternité

Informations générales sur le	e produit		
Nom du produit	LS AZOXY 250 SC		
Type de produit	Générique	Générique	
Titulaire	Block 4 Belfield Offi Beech Hill Road D04V972 DUBLIN 4	LIFE SCIENTIFIC LTD Block 4 Belfield Office Park Beech Hill Road D04V972 DUBLIN 4 Irlande	
Formulation	Suspension concen	Suspension concentrée (SC)	
Contenant	250 g/L - azoxystrol	250 g/L - azoxystrobine	
Produit de référence	Nom commercial	AMISTAR	
	N° AMM	9600093	
Numéro d'intrant	833-2022.01	833-2022.01	
Numéro d'AMM	-	-	
Fonction	Fongicide	Fongicide	
Gamme d'usage	Professionnel	Professionnel	

A Maisons-Alfort, le ^{27/11/2023}

DocuSigned by: Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...
Directrice générale déléguée en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)